

Le rôle du Grand Rabbin Kaplan dans l'affaire Finaly

par Francis KAPLAN¹

Historique et déroulement de l'affaire

Le 14 février 1944, le docteur Finaly et sa femme sont arrêtés à La Tronche, près de Grenoble, et déportés ; ils ne reviennent pas de déportation. Leurs deux fils, âgés de 3 et 2 ans, sont confiés à la crèche municipale de Grenoble dirigée par Mlle Brun. Dès février 1945, une sœur du Docteur Finaly, habitant en Nouvelle-Zélande, Mme Fischl, écrit au maire de La Tronche pour avoir des nouvelles de la famille Finaly. Le maire, qui l'informe de la déportation des parents, ajoute que « le plus cher désir de votre frère était que vous preniez ses enfants en cas de malheur. » Elle obtient un permis d'immigration le 15 mai. Elle écrit à Mlle Brun pour lui exprimer sa reconnaissance et lui faire part de son désir de faire venir les enfants.

Trois ans se passent sans que, malgré ses multiples démarches, elle réussisse à les faire venir parce que Mlle Brun refuse de les rendre. Entre-temps, celle-ci les a fait baptiser, a fait constituer un conseil de famille sans membre de la famille (en cachant l'existence de cette tante et de son mari et d'une autre tante et de son mari en Palestine, M. et Mme Rosner), et se fait nommer tutrice provisoire par ce conseil. Elle n'agit pas par affection pour ces enfants qu'elle voyait très peu, mais par fanatisme religieux, pour qu'ils restent chrétiens. C'est alors que Mme Rosner charge M. Keller, qui habite Grenoble, d'être son mandataire pour que les enfants lui soient remis. Celui-ci en est réduit à s'adresser aux tribunaux. En invoquant vice de forme sur vice de forme, Mlle Brun réussit à faire traîner la procédure jusqu'en 1953. Elle est finalement condamnée et, comme elle continue à refuser de rendre les enfants et de dire où ils sont, est incarcérée.

¹ Ce texte ainsi que celui qui va suivre ont été présentés lors d'un Colloque à la mémoire du Grand Rabbin Jacob Kaplan, organisé par la Loge Jacob Kaplan du Bnai Brith, à l'Hôtel de Ville de Levallois Perret, le dimanche 30 mars 2008. Ont pris la parole lors de ce colloque, d'une part, outre les auteurs des deux textes ici retenus, les deux biographes du Rabbin Kaplan, Haim Korsia et David Shapira ; et d'autre part des "témoins", amis et petite-fille ou petits-fils du Grand Rabbin Kaplan [NDLR].

L'affaire qui était une affaire privée — au moins en apparence — devient une affaire interreligieuse lorsqu'on apprend le 1^{er} février 1953 que les enfants se trouvent dans un collège catholique de Bayonne et qu'ils y ont été conduits par une religieuse de la congrégation de Notre-Dame de Sion et, le 3 février, qu'ils ont de nouveau disparu et se trouvent très probablement en Espagne. La supérieure et une religieuse de la congrégation de Notre-Dame de Sion de Grenoble sont arrêtées. Ce n'est plus maintenant Mlle Brun seulement qui a enlevé les enfants Finaly, mais c'est l'Église catholique en tant que telle. Ce n'est donc plus seulement à Mme Rosner, représentée par Moïse Keller, et aidée de ses avocats, de se défendre seule, c'est maintenant au Grand Rabinat de France d'intervenir en tant que tel à son tour. À la mort du Grand Rabin Isaïe Schwartz, l'intérim du Grand Rabinat de France était assumé conjointement par le Grand Rabin Jacob Kaplan et le Grand Rabin Henri Schilli. C'est le Grand Rabin Kaplan qui prend l'affaire en main.

Pourquoi l'intervention de l'Église ? Il y avait une volonté de prosélytisme — d'autant plus que c'était la raison d'être de Notre-Dame de Sion. Mais il y avait surtout le fait que l'Église catholique était tenue doctrinalement de ne pas rendre à sa famille un enfant juif baptisé. Moins d'un siècle auparavant, en 1858, à Bologne, le pape Pie IX avait fait enlever à ses parents un enfant que leur servante avait baptisé secrètement et refusé de le rendre malgré les interventions de Napoléon III et de l'Empereur d'Autriche. Et en 1952 la doctrine était toujours d'actualité, comme le prouve un document trouvé récemment dans les archives de l'Église de France.

En même temps que l'Église et le Grand Rabinat de France entrent en jeu, l'opinion publique se passionne et la France se coupe en deux, presque comme au temps de l'Affaire Dreyfus. D'un côté les Catholiques (mis à part une minorité), de l'autre les anticléricaux à une époque où l'anticléricisme était très fort ; d'un côté la droite, de l'autre la gauche.

Le cardinal Gerlier propose au Grand Rabin Kaplan de négocier un accord. Moïse Keller et une partie de l'opinion juive et de ses représentants, indignés de l'attitude de l'Église, s'y refusent : « *Peut-on admettre, disaient-ils, dans une société civilisée, que des gangsters, une fois leur forfait accompli, demandent l'ouverture de négociations ?* » Ce serait « en contradiction flagrante avec la loi morale et la conception du droit dans la société moderne » ; ce serait accepter que les droits des Juifs — en l'espèce, ceux de la famille juive — soient négociables. Ils pensent, de plus, que ces négociations ne sont pas nécessaires pour faire revenir les enfants Finaly ; ils font confiance aux tribunaux ; ils estiment,

comme le dit Moïse Keller, que « *le scandale seul peut faire reculer les forces obscures et réactionnaires [...] au sein de l'Église* » — le scandale, c'est-à-dire les campagnes de presse, les manifestes, les manifestations. Au contraire, le Grand Rabbin Kaplan accepte de négocier. Non pas, comme l'affirment des historiens récents — Catherine Pujol, Germain Latour — parce qu'il ne voudrait à aucun prix entrer en conflit avec l'Église, parce qu'il veut un compromis ou pire, comme dit Germain Latour, parce qu'il serait en connivence avec l'Église ; et c'est ce que pense, plus ou moins Moïse Keller. En réalité, pour le Grand Rabbin Kaplan, ce n'est pas ou négociation ou appel à l'opinion publique et aux tribunaux ; ce n'est pas *ou/ou* mais *et/et*.

Lorsqu'il aura finalement gagné, il rendra hommage, je le cite, « *à la justice française dont la décision a été conforme au droit et à la morale ; au talent des avocats, M^e Garçon et M^e Lambert ; au dévouement inlassable de M. Keller ; au concours des organisations juives ; à l'activité des Comités Finaly ; à la compréhension et à l'appui de l'opinion publique. Leur part a été très grande dans le résultat obtenu.* » Et lui-même, dans un communiqué, n'hésite pas à critiquer durement l'Église lorsque trois mois après l'accord, les enfants ne sont toujours pas revenus : « *Malgré trois mois d'attente, les promesses des représentants de la hiérarchie catholique n'ont pas été tenues [...]. Il ne peut s'empêcher de s'interroger sur le degré de sincérité qui les a inspirées [...]. Les hauts dignitaires ecclésiastiques n'ont jamais condamné officiellement les ravisseurs et leurs complices. Il constate de plus que des théologiens catholiques ont pu soutenir sans être blâmés la légitimité canonique de cet enlèvement rituel. Il stigmatise l'action de ceux qui invoquent, lorsqu'il s'agit de leur intérêt, les droits de la famille, et qui n'hésitent pas à fouler ces mêmes droits quand la famille est juive.* » Et s'il a négocié, c'est sans accepter le moindre compromis sur l'essentiel.

Mais cette attitude de fermeté s'accompagne en même temps de l'idée qu'il ne faut pas seulement user de la force, mais qu'il faut convaincre celui qui se tient en face de soi qu'on a raison et obtenir qu'il n'agisse pas seulement parce qu'il y est obligé par la force, mais parce qu'il pense que c'est légitime. C'est conforme à l'idéal de dialogue qu'il avait dès son plus jeune âge : « *J'avais été frappé, dit-il dans Justice pour la foi juive, par un récit où l'on voyait Jacob-Rodrigue Péreire, celui qui inventa le premier alphabet pour les sourds-muets, alors qu'il était instituteur à Bordeaux, se promener pendant les récréations dans la cour de l'école et deviser amicalement avec l'aumônier catholique. Cela se passait vers la fin du XVIII^eme siècle [...]. Cette amitié entre les représentants des deux*

religions, chacun dans la fidélité de sa foi, trouvait en moi un écho profond. »²

Cette double attitude était d'autant plus nécessaire, dans le cas de l'Affaire Finaly, qu'il pensait que, sans l'accord, les enfants ne reviendraient pas. Sous l'effet de la doctrine concernant les enfants baptisés, sous l'effet du fanatisme, sous l'effet de l'antisémitisme, les milieux conservateurs — surtout espagnols — se seraient braqués dans leur refus, auraient pris le risque de braver l'opinion comme plus tard ils n'hésiteront pas à la heurter à propos de la pilule ou de l'I.V.G. Et rappelons-nous que la pilule est moins fondamentalement contraire à la doctrine catholique que le renoncement à l'exigence d'une éducation chrétienne pour les enfants baptisés, puisque la commission pontificale chargée de prendre position sur la pilule l'avait approuvée et qu'il s'en est fallu de très peu pour que le pape ratifie cette approbation.

De fait, le cardinal Gerlier a longuement tardé avant de confirmer l'accord, au point que ces atermoiements ont suffisamment indisposé le Grand Rabbin Kaplan pour qu'il ait décidé de supprimer, dans le préambule de l'accord — au risque de renoncer à l'accord lui-même —, un passage où était mentionnée « *une profonde reconnaissance envers les autorités de l'Église.* » Le Grand Rabbin pensait qu'en réalité, le cardinal attendait l'occasion d'une réunion à Paris des cardinaux et archevêques de France pour les consulter, au besoin les convaincre et obtenir leur assentiment ; ce qui prouve bien qu'il pouvait craindre de ne pas être suivi par eux, malgré la position des tribunaux et l'opinion publique. L'accord était d'autant plus nécessaire que la décision finale du retour n'appartenait plus à l'Église de France, mais à l'Église espagnole qui n'avait pas à avoir peur de l'opinion publique espagnole sur ce point. Sans doute, elle aurait cédé à une très forte pression du pape ; mais il est très peu vraisemblable qu'elle aurait eu lieu alors qu'il s'agissait d'aller contre la doctrine ; on pouvait même légitimement redouter le contraire. D'autant plus que les partisans d'un refus total pouvaient arguer qu'il s'agissait seulement de gagner du temps, quelques années — l'aîné avait 12 ans —, jusqu'à ce que l'éducation chrétienne des enfants soit achevée, qu'ils pouvaient espérer qu'ils deviennent alors des Catholiques définitivement convaincus, peut-être des prêtres comme Edgar Mortara, et qu'ils reviendraient en France retourner l'opinion publique en désavouant ceux qui avaient exigé qu'ils soient remis à leur famille. Un dessin du "Canard Enchaîné" intitulé "Le Retour des enfants Finaly" représentait

² J. Kaplan, *Justice pour la foi juive* [Entretiens avec Pierre Pierrard], 1^{ère} éd. Le Centurion, 1977, p. 9 ; 2^{ème} éd. Le Cerf, 1995, p. 9.

deux adultes barbus en habits de moine franchissant la frontière franco-espagnole.

Les décisions des tribunaux suffisaient si peu à obtenir de l'Église le retour des enfants qu'elle s'est engagée officiellement en sens inverse, comme on l'a vu, en 1953, c'est-à-dire précisément au moment où les tribunaux avaient définitivement décidé en faveur de Mme Rosner — le pourvoi en cassation qui subsistait ne pouvant, de l'avis de tous, que confirmer ces décisions. Ce qui voulait dire qu'à ce moment, toute une partie de l'Église était prête à s'opposer aux tribunaux et à l'opinion publique. En fait, l'accord était nécessaire pour permettre à la partie de l'Église acceptant de rendre les enfants de laisser croire à la partie très importante — peut-être majoritaire — qui s'y opposait que les "droits" de l'Église avaient été préservés ou, du moins, de lui sauver la face. Et si l'accord était subordonné à la décision de la Cour de Cassation, alors que les négociateurs catholiques savaient qu'elle ne pouvait rien changer, c'était pour enlever à ceux qui refusaient de rendre les enfants l'argument de ne pas avoir lutté judiciairement jusqu'au bout.

Mais la manière dont le Grand Rabbin Kaplan a géré l'Affaire Finaly n'a pas eu seulement pour objectif le retour des enfants Finaly ; elle a transformé ce qui aurait pu n'être qu'un fait divers — fait divers particulièrement spectaculaire, mais tout de même fait divers — en un tournant décisif dans les relations judéo-chrétiennes.

Il faut bien comprendre, en effet, que les rapports judéo-chrétiens à cette date étaient loin d'être ce qu'ils sont aujourd'hui. Sans doute, l'Église catholique comme l'Église protestante avaient aidé beaucoup de Juifs pendant l'Occupation ; mais leur antijudaïsme traditionnel n'en subsistait pas moins malgré la *Shoah* dont, en fait, aussi étonnant que cela puisse paraître aujourd'hui, on n'avait pas encore réellement pris la mesure.

Moins d'un an après la libération des camps, un historien catholique très célèbre à l'époque, Daniel-Rops, qui a sa rue à Neuilly et qui entrera à l'Académie française en 1955, publiait *Jésus en son temps*, qui aura une très grande diffusion et qui servira de prix dans les institutions religieuses catholiques jusqu'aux années 60. Dans ce livre, non seulement il présente les Juifs comme obstinés et cauteleux, mais il justifie explicitement la *Shoah*. Il mentionne le cri qu'un des Évangiles attribue aux Juifs en réponse à Pilate qui aurait refusé d'assumer la responsabilité de la crucifixion de Jésus : « *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* » Et il ajoute : « *Au long des siècles, sur toutes les terres où s'est dispersée la race juive, le sang retombe et, éternellement, le cri de*

meurtre poussé au prétoire de Pilate couvre un cri de détresse mille fois répété. » Comment mieux dire qu'avec la Shoah les Juifs n'ont eu que ce qu'ils ont mérité ?³

Il en est de même des Protestants. En novembre 1946, l'hebdomadaire protestant quasi officiel *Réforme* justifiait à son tour l'antisémitisme sous la plume du pasteur Jean Bosc. Celui-ci écrit qu'il est difficile de ne pas être antisémite compte tenu de ce que "sont" les Juifs. Sans doute, continue-t-il, il faut cependant les tolérer ; mais pourquoi le faut-il ? On aurait pu penser que le pasteur invoquerait une exigence morale, le fait que la haine est un péché, qu'il faut aimer son prochain comme soi-même. Non ! « *Il faut les tolérer, il ne faut pas les exterminer, parce qu'il est bon de maintenir la présence de la religion juive toujours humiliée et du peuple juif toujours persécuté pour servir d'avertissement à l'humanité en lui montrant quel sera son sort si elle refuse, comme les Juifs, de croire en Jésus.* » Et il va jusqu'à faire dire aux Juifs : « Considérez notre histoire, faites bien attention, nous avons renié le Fils de Dieu et voilà où nous en sommes. » Comme il se trouvait que l'hebdomadaire avait, peu de temps auparavant, demandé au Grand Rabbin Kaplan un article sur le mystère d'Israël, celui-ci en profita pour répondre à Jean Bosc. L'hebdomadaire, en raison de sa demande préalable, fut obligé de publier l'article. Mais — et c'est ce qui est le plus grave, car cela ne mettait plus seulement en cause un simple pasteur, mais l'hebdomadaire lui-même et son directeur, Albert Finet, personnalité éminente du Protestantisme français — celui-ci intervint à son tour et, bien loin de regretter ce qu'avait écrit son collaborateur, constate, à propos de la réplique du Grand Rabbin Kaplan et de celle de Jules Isaac concernant Daniel-Rops, qu'aucun dialogue n'est possible avec le monde juif. Autrement dit, il reproche aux Juifs de ne pas accepter les justifications chrétiennes de l'antisémitisme. Il est vrai qu'une évolution se manifestait, à laquelle participe le Grand Rabbin Kaplan, marquée par la conférence de Seelisberg et la création de l'Amitié judéo-chrétienne, mais en 1952 c'était un phénomène tout à fait marginal.

Or, il est certain que — même si, sans l'accord, à cause des tribunaux et des manifestations anticléricales, les enfants étaient revenus rapidement et non pas au bout de dix ans, c'est-à-dire trop tard — le courant antisémite de l'Église catholique qui était au pouvoir se serait non seulement maintenu, mais renforcé de toute la rancœur provoquée par

³ Il faut toutefois noter qu'après une intervention de Jules Isaac, Daniel-Rops accepta de modifier ces passages dans les éditions ultérieures de son livre, *Jésus en son temps*, même si les passages rectifiés ne donnèrent pas entièrement satisfaction à Jules Isaac. Cf. Jules Isaac, « Quinze ans après, écho très adouci d'un âpre débat », *L'enseignement du mépris*, éd. Fasquelle, 1962, pp. 135-152 [NDLR].

les condamnations judiciaires et les mouvements d'opinion publique. L'accord a permis au courant philosémitaïque de voir grandir son audience, de devenir prépondérant et d'instaurer les rapports que nous connaissons actuellement et qui rendent impossibles, non seulement une nouvelle affaire Finaly, mais des textes comme ceux, à l'époque banals, de Daniel-Rops, de Bosc, de Finet.

Et cette évolution s'est faite essentiellement à partir de 1965, grâce au Concile de Vatican II. Or, à ce Concile, l'Église de France a joué un rôle essentiel, une Église de France marquée positivement par la manière dont a été réglée l'affaire Finaly et poussée elle-même par la Congrégation de Notre-Dame de Sion. Il est significatif que cette congrégation, qui a joué un si grand rôle négatif dans l'affaire Finaly, et qui avait été fondée pour convertir les Juifs, a tout à fait explicitement abandonné cette "mission" et est à la pointe de la lutte pour le respect du Judaïsme par les Chrétiens. Croit-on que l'Église de France et Notre-Dame de Sion auraient agi comme elles l'ont fait, si l'attitude du Grand Rabbin avait été différente, s'il n'y avait pas eu accord, si les sœurs et les prêtres avaient été maintenus en prison ?

Au moins sous cet aspect, le lien entre l'Affaire Finaly et le Concile est évident. À quoi il faut, sans doute, ajouter le charisme personnel du Grand Rabbin — car le charisme est aussi un facteur historique. Ce charisme s'exerçait, d'abord, par son seul aspect. Une de ses brus raconte qu'elle l'accompagnait un samedi, au retour de la synagogue ; ils rencontrent une femme déséquilibrée qui se livre à une sorte de danse. Le Grand Rabbin s'arrête et la regarde. Il est habillé bourgeoisement, costume sombre, manteau sombre, chapeau de feutre sombre, sans rien d'ecclésiastique ; elle s'immobilise, s'écrie : « Oh, pardon, mon père ! » et s'éloigne. Mais ce charisme s'exerçait surtout par rapport à ceux avec lesquels il était en relations effectives. L'historien catholique Pierre Pierrard, avec lequel il a écrit *Justice pour la foi juive*, le considérait comme son père spirituel ; de nombreux membres de l'Académie des Sciences Morales et Politiques parlaient de lui comme d'un père et il a été, sans doute, le seul pour lequel l'Académie a organisé une cérémonie à l'occasion du dixième anniversaire de son décès. Et — pour revenir à l'Affaire Finaly et à son rôle dans l'évolution de l'Église de France — une des sœurs de Notre-Dame de Sion dont il connaissait cependant l'appartenance à la congrégation, avait une telle vénération pour lui et cette vénération était à ce point connue des autres sœurs de cette congrégation, que ces dernières lui ont écrit des lettres de condoléances lorsque le Grand Rabbin est décédé.

Francis KAPLAN